



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

## COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 25 MARS 2024**

**Lundi 25 mars deux mille vingt quatre**, à vingt heures, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

-----

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

13 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Chantal YVOREL, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Laurent CHABAUD, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT.

1 membre absent : Cindy GUIOTTO

1 procuration : Cindy GUIOTTO à Alexis BADOIL.

-----

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023.
2. Vote du budget primitif 2024.
3. Vote des taux des taxes directes locales.
4. Vote des subventions communales.
5. Présentation des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)
6. Point sur les travaux et projets en cours.
7. Compte rendu des commissions.
8. Informations et questions diverses.

-----

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 février 2024.
- Approuve le compte administratif du budget de la commune : solde d'exécution de fonctionnement 322 479.23 €, solde d'exécution d'investissement -400 997.60 €. (délibération 08.2024)
- Approuve le compte de gestion du receveur du budget de la commune. (délibération 09.2024)

- Vote le budget de la commune : fonctionnement 1 083 559.51 €, investissement 1 380 433.06 € et la subvention au CCAS pour un montant de 13 265.76 €. (délibération 10.2024)
- Approuve l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la commune : recettes de fonctionnement (article 002) 409 679.20 €, recettes d'investissement (article 1068) : 538 968.38 €, dépenses d'investissement (article 001) : 538 968.38 €. (délibération 11.2024)
- Valide les taux des taxes directes locales avec une augmentation de 2%. (délibération 12.2024)
- Vote les subventions communales 2024 comme suit : (délibération 13.2024)

Pour les enfants de St Genis scolarisés en classes de CP, CE et CM, pour les séjours classes de neige, découverte, de mer, nature organisés par les écoles publiques et privées élémentaires (voyages scolaires exclus) compris entre 2 et 5 jours maximum, à raison de 25% du montant de la dépense avec un maximum de :	14 €	par jour et par enfant présent, domicilié à St Genis. En fonction de la garde pour les parents séparés : 50 % si garde partagée, 100 % si garde totale et sur justificatif
---	------	--

Pour les adolescents de St Genis qui décideraient de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (B.A.F.A.)	100 €	Par adolescent domicilié à St Genis
--	-------	-------------------------------------

FNACA	80,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE ST LAURENT DE CHAMOUSSET	100,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE STE FOY L'ARGENTIERE	100,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS HAUTE BREVENNE	100,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE ST GENIS L'ARGENTIERE	1 600,00 €
DOMAINE DES MURIERS (fourrière animale)	467.65 €
GROUPEMENT DES 4 CANTONS	301,00 €
RADIO MODUL	230,00 €

Pour les enfants habitants St Genis, scolarisés en primaire, pour les activités pendant les vacances scolaires (centres aérés, de loisirs, de vacances, camps, etc) et mercredis loisirs, organisés par les structures implantées sur le territoire de la CCMDL (ou hors CCMDL pour les enfants handicapés)	4 €	Par jour et par enfant présent*
	2 €	Par demi-journée par enfant présent*

*\*pour les enfants domiciliés à St Genis – dans la limite de 200 € par an et par enfant.  
Les demandes sont à transmettre dans un délai de 6 mois maximum après le séjour.*

- Approuve le compte administratif du budget annexe « lotissement St Roch » : solde d'exécution de fonctionnement 0 €, solde d'exécution d'investissement +80 444.45 €. (délibération 14.2024)
- Approuve le compte de gestion du receveur du budget annexe « lotissement St Roch ». (délibération 15.2024)
- Vote le budget annexe « lotissement St Roch » 2024 : fonctionnement 280 000 €, investissement 280 000 €. (délibération 16.2024)
- Approuve les modalités d'amortissement des frais d'étude non suivis de réalisation. (délibération n° 17.2024).
- Valide l'identification des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables). (délibération 18.2024)

- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
  - o **Lotissement communal** : 1 compromis est signé, 4 lots sont pré-réservés.
  - o **Ex-cure** : les travaux de maçonnerie sont terminés, ceux pour la cour vont commencer.
  - o **Trottoir « montée St Roch »** : une étude va être demandée à Eiffage afin de sécuriser la circulation des piétons dans la « montée St Roch ».
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
  - o **Conseil Municipal Enfants** : les jeunes ont commencé à travailler sur le projet d'embellissement de l'abri bus à « Lafay ».
  - o **Conseil d'école** : une troisième classe ouvrira en septembre 2024.
  - o **Vie du village** : nettoyage de Printemps le 6 avril. Des vivaces et/ou arbustes seront achetés pour diminuer l'arrosage. De nouvelles illuminations pour la décoration de fin d'année seront achetées prochainement. La fête des mères aura lieu le 26 mai avec la participation du groupe « montgospel » et un poème lu par le CME.
  - o **CCAS** : le budget a été voté, le repas des seniors est en préparation.
  - o **Médiathèque** : beau succès pour la soirée « poésie ».
  - o **SIEMLY** : vote du budget, nouvelle commune membre du syndicat : Eparcieux St Paul.
  - o **Solidarités actives – CCMDL** : le service de transport social coûte cher, réflexion en cours pour essayer de diminuer ce coût.
  - o **CCMDL** : le bilan financier d'Escap'ad a été présenté après une visite technique.
- Valide la signature d'une convention avec l'association ACTIOM, partenaires de plusieurs mutuelles dans le cadre du dispositif « ma commune, ma santé ». Comme pour SOLIMUT, des permanences seront possibles en mairie. Cet engagement n'a aucun coût financier pour la commune. (délibération 19.2024)
- Valide le devis de Brice BARRANGE EVENT pour le feu d'artifice de la vogue 2024.
- Valide le devis pour la venue des brigades nature pendant 8 journées en septembre 2024.
- Entend la suite de la mise en place de l'épicerie collaborative, une association devra être créée.
- Entend la demande d'autorisation environnementale déposée par la société METHARAVOUERE, unité de méthanisation située à Haute-Rivoire, qui a un projet d'extension. (délibération 20.2014)
- Est informé que le traitement des jeux de boules avec des produits phytosanitaires a été effectué et se poursuivra avec le cimetière.
- Entend que l'association de gym OSG a fait part des difficultés rencontrées pour gérer le rangement du matériel tous les soirs.
- Est informé que les barrières le long des jeux pour enfants au skate park ont été posées, le jeu cassé sera bientôt remplacé et des tables en bois avec toitures seront achetées.
- Est informé que des élus de Longessaigne sont venus visiter la MAM.
- Est informé que le Président du Département, Christophe GUILLOTEAU, a été reçu par Monsieur le Maire afin de présenter le village et les différents projets.
- Note que le tirage au sort des futurs membres du comité local de développement aura lieu vendredi 29 mars.
- Rappel la visite de la caserne des pompiers de Ste Foy le 22 avril à 20h.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 26 avril à 20h30 en mairie.

Document établi le 2 avril 2024.

Le Maire,  
Alexis BADOIL

